

Olivier Le Cour Grandmaison, *La République impériale : politique et racisme d'État*, Paris, Fayard, 2009, 401 p.

Amaury Lorin

« Plus grand fait social du XIX^e siècle » selon Adolphe Messimy, l'expansion coloniale fut un événement *total*, ayant durablement affecté, par son ampleur, la multiplicité de ses conséquences et leur profondeur, l'ensemble des sociétés contemporaines, européennes comme, surtout, ultramarines. Entre 1871 et 1913, les possessions françaises outre-mer passent ainsi de moins d'un million de kilomètres carrés à treize millions environ. Quant aux « indigènes », leur nombre progresse de sept à soixante-dix millions en 1938. Le domaine colonial français de 1913 est, pour finir, 150 fois plus étendu et 80 fois plus peuplé que celui de 1760. Ces quelques chiffres, judicieusement rappelés par Olivier Le Cour Grandmaison dès l'introduction de son nouvel et stimulant essai, *La République impériale : politique et racisme d'État*, pour mieux en souligner l'importance, disent à eux seuls l'extraordinaire expansion, géographique et démographique, sans précédent dans l'histoire nationale, suivie (et non pas subie comme on le présente encore parfois bien à tort) par la France de la III^e République. Devenue la seconde puissance impériale du monde après la Grande-Bretagne, celle-ci se trouve dès lors confrontée à la gestion complexe d'un empire aussi vaste que diversement composé. De quels instruments – politiques, administratifs, juridiques, scientifiques aussi bien que fiscaux – la métropole doit-elle se doter pour remplir les missions nouvelles qui sont désormais les siennes ? Quelles orientations – en particulier, assimilation ou association – mettre en œuvre dans les territoires de « la plus grande France », cet empire « qu'aucun autre régime [que la III^e République] n'avait [auparavant] été capable de bâtir » (p. 353) ? Telles sont quelques-unes des questions, essentielles, auxquelles cet ouvrage ambitieux entend répondre.

Quatre ans après son controversé *Coloniser, exterminer : sur la guerre et l'État colonial* (Paris, Fayard, 2005), l'auteur reprend le propos qu'il avait alors abordé, en centrant cette fois son étude sur la III^e République, dont il démontre la dimension intrinsèquement impériale, un élément incontestable, central, rarement posé aussi clairement. Organisé en quatre chapitres – « La République impériale » ; « De l'assimilation à la "politique d'association" » ; « "Lutte pour l'existence", empire et défense de l'Europe » ; et « L'empire : "Le salut et l'avenir de la patrie" » –, très centré sur l'Afrique – donc géographiquement déséquilibré à l'échelle, globale, de l'empire colonial français, défaut fréquent –, l'ouvrage impressionne d'emblée par la documentation qu'il brasse.

L'auteur choisit opportunément d'ouvrir son propos sur la vigoureuse opposition parlementaire, en juillet 1885, d'un Georges Clemenceau – dont il salue la clairvoyance – farouchement hostile à l'expédition prévue contre Madagascar, en réponse au fameux discours de Jules Ferry consacré à sa doctrine coloniale. Après des semaines d'âpres luttes, les partisans de la conquête l'emporteront finalement le 24 décembre 1885 avec quatre petites voix d'avance, insignifiantes mais décisives : les

« anticolonistes » (anticolonialistes) tiennent encore tête aux « colonistes » (colonialistes), avant que les Français ne soient irrémédiablement embarqués, malgré eux pour la plupart, dans l'aventure de la colonisation. Avec les dégâts que l'on sait. C'est que, après la défaite de 1870 et l'annexion par la Prusse de l'Alsace et de la Lorraine, les conquêtes africaines et indochinoises de la République redonnent le moral aux Français : pour la *vox populi*, l'aventure coloniale agit comme « un mythe compensateur ». L'année 1885, tournant colonial de la République, est ainsi celle, en France, d'une discussion de fond, sans doute bien tardive – mais « mieux vaut tard que jamais », dit l'adage –, sur le principe même des expéditions coloniales. Défaut de rentabilité, immoralité, incompatibilité avec les Droits de l'homme, rejet du nationalisme et du militarisme, refus des colonies d'exploitation, etc. : l'aventure coloniale ne tarde pas à rencontrer rapidement différents types d'opposition. En particulier, le « droit des races supérieures vis-à-vis des races inférieures », invoqué par Ferry, divise vivement. Car, au-delà des seuls cas malgache et indochinois examinés en 1885, ce sont bien les fondements mêmes de la doctrine coloniale de Ferry qu'il s'agit alors de passer au crible des principes de la République : la guerre comme moyen, l'expansion comme but et des conceptions racistes du genre humain comme mode privilégié de légitimation de la colonisation, réputée être au soi-disant service de la civilisation. Dans ces conditions, le vote du 24 décembre 1885 à la Chambre des députés favorable à l'expédition au Tonkin relance non seulement, avec quatre voix d'avance, la construction de l'empire, mais, bien plus, elle entérine pour la première fois officiellement, selon Clemenceau, Camille Pelletan et Frédéric Passy, l'idée que les Droits de l'homme ne s'appliquent pas à tous les êtres humains. L'humanité se compose dorénavant de deux catégories d'individus : les « blancs civilisés », bénéficiaires des Droits de l'homme ; et les « indigènes barbares », « colonisés-immigrés » (p. 26), n'ayant aucun titre à revendiquer. Le principe dit « de spécialité » (p. 25) prévaut désormais : la loi française ne s'applique pas dans les différents territoires de l'empire, ceux-ci étant régis par des dispositions propres. Soit, dans un volte-face oublié de l'histoire, l'exact contraire de ce qu'affirmait la Première République.

Le premier thème abordé par Olivier Le Cour Grandmaison est celui de l'« impérialisation de la République », présenté comme un « concept » voire bien plus, un « syntagme » forgé par l'auteur « pour rendre compte [des] processus divers qui ont affecté, à des rythmes variés, [...] institutions, [...] sciences et [...] littérature coloniales » (p. 17), encourageant l'avènement d'un véritable « État impérial-républicain » (p. 18) doté, à l'imitation du modèle britannique, de diverses structures *ad hoc*, vivant par et pour les colonies, indispensables, croit-on, à l'existence d'une métropole puissante ; et la genèse d'une « science politique de la colonisation » (p. 46-48) justifiant la légitimité républicaine de l'empire. Cette véritable « impérialisation de la République » (p. 66-106 : quarante pages particulièrement convaincantes, au cœur de l'ouvrage) et, plus encore, de la société civile toute entière, aurait ainsi pour objectif l'avènement d'une véritable « mentalité coloniale » (p. 18), reprenant, en d'autres termes, la théorie de la construction d'un « *credo* colonial » présentée dès 1972 par Raoul Girardet.

Revenant sans doute trop longuement sur l'opposition, certes fondamentale mais déjà bien connue et documentée, entre les théories coloniales de l'« assimilation » et de l'« association » – p. 109-177 : la thèse de l'assimilation, qui aurait visé à faire des colonisés autant de citoyens français, prévaut d'abord, ce qui s'avère rapidement

aussi irréaliste que risqué : une « politique d'association », destinée à préserver les privilèges de la métropole face aux « sujets », lui est ainsi rapidement préférée –, l'auteur propose ensuite une analyse très stimulante de l'« esprit colon » (p. 177-211) – prolongeant la thèse du « credo de l'homme blanc » – fondé, en territoire colonisé, sur la violence, la discrimination et le mépris, au cœur des perverses « mœurs coloniales ». La justification du système repose sur les convictions, alors généralisées en Europe, du « darwinisme social » puis « impérial » (p. 215-245) qui, extrapolant à la sociologie les découvertes du naturaliste Charles Darwin sur la force de la « sélection naturelle » animale, va fonder le « racisme scientifique » qui triomphe à la fin du XIX^e siècle et dans le premier tiers du XX^e siècle. Au savoir supposé scientifique de l'« inégalité des races », justifiant la supériorité de la race blanche, vont ainsi s'ajouter les mythes des périls « noir », « jaune » et « rouge ».

Ce n'est pas tout. Des arguments territoriaux complètent l'ensemble, revendiquant la légitimité du droit européen à l'expansion de son « espace vital ». On trouve ainsi, dans les thèses de l'« espace vital impérial » (p. 282-297) – indispensable au développement, en particulier démographique, d'une métropole confrontée à l'industrialisme et à l'existence de populations surnuméraires – et du droit d'exploitation de terres neuves prétendues « vierges » et destinées à absorber le trop-plein de population, des accents annonçant, selon l'auteur (p. 329-352), la théorie de l'espace vital national-socialiste (thanatopolitique et *Lebensraum*) conçue par Hitler dès 1924 (*Mein Kampf*). Ainsi les colonies sont-elles censées apporter « des solutions nouvelles » (p. 29), en dehors des limites d'un État-nation, devenu un cadre inadéquat. L'Europe est considérée comme un théâtre désormais « trop étroit pour la race blanche », qui étouffe d'autant plus à l'intérieur du vieux continent qu'aucune conquête territoriale significative n'y est envisageable. Dans ce contexte, l'empire s'impose progressivement, pour nombre de ses contemporains, comme « une nécessité impérieuse » (p. 29).

Pourvu de trois index (des noms de personnes ; des noms de lieux ; et thématique) mais singulièrement dépourvu de présentation des sources comme de bibliographie, auxquels les historiens tiennent et qu'ils séparent strictement, *La République impériale : politique et racisme d'État* est, par son ambition même, sa richesse et sa densité, un ouvrage absolument passionnant.